

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit	Castin Craft Mold Builder		
Autres moyens d'identification			
Numéro de la FDS	7211760		
Code du produit	00779, 00787, 00795, 01690, 01700, MIICHAELS SKU: 558726		
Utilisation recommandée	Fabrication de moules		
Restrictions conseillées	Aucuns connus.		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.		
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537		
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323	
Courriel	mail@eti-usa.com		
Personne-ressource	Technical Director		
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300	

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Non classé.	
Risques pour la santé	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur	Attention		
Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux.		
Conseil de prudence			
Prévention	Lavez vigoureusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.		
Intervention	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.		
Entreposage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.		
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.		
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.		

Renseignements supplémentaires

Sans objet.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Composé de silicate de sodium		Propriétaire	< 10%

Ammoniac	Propriétaire	< 1%
OXYDE DE ZINC	Propriétaire	< 1%

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
Contact cutané	Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Traiter en fonction des symptômes.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2). L'eau pulvérisée, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire. Le produit sec peut brûler.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Matériel/instructions de lutte contre les incendies	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Le liquide ne brûlera pas. Le produit sec brûlera en émettant une fumée noire. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques et irritantes peuvent se produire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8. S'assurer d'une ventilation adéquate. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Ce produit est miscible dans l'eau. Éteindre toutes les flammes à proximité. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Entreposer à l'écart des produits incompatibles (voir la section 10 de la fiche signalétique). Entreposer dans le contenant d'origine. Craint le gel. Éviter les températures extrêmes.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS Propriétaire)	PEL (limite d'exposition admissible)	35 mg/m ³	
		50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m ³	Fraction respirable.
		5 mg/m ³	Fumées.
		15 mg/m ³	Poussière totale.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS Propriétaire)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)	STEL	10 mg/m ³	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS Propriétaire)	STEL	27 mg/m ³	
		35 ppm	
	TWA	18 mg/m ³	
		25 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)	Plafond	15 mg/m ³	Poussière.
	STEL	10 mg/m ³	Fumées.
	TWA	5 mg/m ³	Poussière.
		5 mg/m ³	Fumées.

Valeurs limites biologiques Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Assurer l'accès à une douche oculaire. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés.

Autre Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Protection respiratoire Aucun appareil respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. Une protection peut être nécessaire dans des conditions d'exposition fréquente ou intense.

Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide crémeux.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Faible odeur d'ammoniac.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	11
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.94
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Miscible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
COV (% en poids)	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans les conditions d'utilisation envisagées.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Contact avec des matières incompatibles. Gel.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts. Acides. Sels métalliques. Composés halogénés. Calcium. Argent et ses composés.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut être nocif en cas d'ingestion
Inhalation	L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut irriter le système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact cutané	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut irriter la peau. Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer des dermatites.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'ingestion ou absorption par la peau.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Ammoniac (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	350 mg/kg
Composé de silicate de sodium (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 4640 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	1.1 g/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau Peut entraîner une irritation de la peau.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation de la peau Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes prédisposées.

Mutagénéicité de la cellule germinale Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé.

Risque d'aspiration Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.

Autres informations Non disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Ammoniac (CAS Propriétaire)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	15 mg/l, 96 heures
Composé de silicate de sodium (CAS Propriétaire)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	301 - 478 mg/l, 96 heures
OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)			
Aquatique			
Crustacés	CL50	Puce d'eau (Daphnia magna)	0.098 mg/l, 48 heures
Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Autres effets nocifs	Non disponible.		

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Aucune prescriptions particulières.

14. Informations relatives au transport

DOT	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non disponible.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	Non réglementé.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	Non inscrit.
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	
Ammoniac (CAS Propriétaire)	Inscrit
OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)	Inscrit
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)	
Catégories de danger	Risque immédiat - Oui Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui**SARA 313 (déclaration au TRI)**
Non réglementé.**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.**États-Unis - Réglementation des états****États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Ammoniac (CAS Propriétaire)

OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Ammoniac (CAS Propriétaire)

OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Ammoniac (CAS Propriétaire)

OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Ammoniac (CAS Propriétaire)

OXYDE DE ZINC (CAS Propriétaire)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

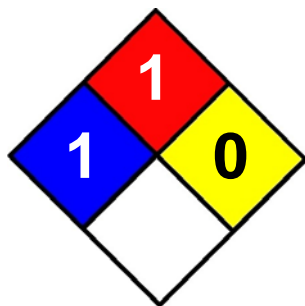
16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 21-mai-2016

Date de la révision -

Version n° 01

Classement des dangers selon



Références

ACGIH

EPA : Base de données AQUIRE

ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.